



ORDRE DU JOUR DE LA **SÉANCE ORDINAIRE** DU CONSEIL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, À ÊTRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE **LUNDI 17 MAI 2010 À 19 h 30.**

01 - Ordre du jour

01.01 Approbation de l'ordre du jour.

03 – Consultation publique

Consultation publique concernant les projets de règlements suivants : (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*)

03.01 PC-2495A-256-PD1 modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire sur les règles relatives aux haies dans les zones résidentielles.

03.02 PC-2495A-257-PD1 modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire relativement à la redivision du territoire des zones N345 et N331 sur la partie sud de l'avenue Avro.

03.03 PC-2495A-258-PD1 modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire afin de créer des nouvelles distances minimales pour les piscines.

05 – Période de questions

10 – Réglementation

10.01 Donner un avis de motion relatif à un projet de règlement modifiant le règlement PC-2748 concernant la constitution d'un fonds de roulement afin d'augmenter celui-ci de 275 000\$.

10.02 Donner un avis de motion relatif à un projet de règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense de 22 500 000\$ afin de pourvoir à l'installation d'une conduite sanitaire, hors et dans la chaussée d'une partie des avenues Maywood, Drake et des boulevards Saint-Jean et Brunswick ainsi que sur la propriété du Centre d'achat Fairview, incluant une conduite de refoulement et d'un poste de relèvement et à la reconstruction complète d'une partie des avenues Sedgfield et Alston (collecteur Saint-Jean).

10.03 Prendre acte du rapport de la greffière sur la procédure d'enregistrement tenue le 4 mai 2010 à l'égard du règlement suivant:

PC-2769: Règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense de 5 400 000\$ afin de pourvoir à l'installation de conduites sanitaires et pluviales en bordure d'une partie du boulevard Hymus et à la reconstruction complète d'une partie des avenues Winthrop, Eastview, de Georgia Crescent Ouest et de Jubilee Square (collecteur Westcliffe).

Et noter qu'aucune personne habile à voter n'a demandé qu'un référendum soit tenu à l'égard de ces règlements.

10.04 Adopter le Règlement n° PC-2770 décrétant un emprunt à long terme et une dépense de 250 000\$ afin de pourvoir aux travaux de conversion des feux de circulation DEL à divers endroits dans la municipalité incluant les travaux connexes.

- 10.05 Adopter le Règlement n° PC-2495C-68 modifiant le Règlement n° 2495C de l'ancienne Ville de Pointe-Claire pour permettre la construction d'un cabanon de 160 pieds carrés (14,86 mètres carrés) sans dalle de béton ou sans fondations permanentes sur le lot 2 529 633 (zone Ra307 – 300, avenue Saint-Louis).
- 10.06 Adopter un premier projet de règlement n° PC-2495C-69-PD1 modifiant le Règlement de construction n° 2495C de la Ville de Pointe-Claire afin d'autoriser la construction d'un chalet municipal dans le parc du Voyageur, et ce, sans qu'un système de gicleurs automatique à eau y soit installé.
- 10.07 Adopter le Règlement n° PC-2495A-253 modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire ayant pour objet la création d'une nouvelle zone portant le n° Ra374 à l'égard de la propriété située au 114, avenue Empress.
- 10.08 Adopter le Règlement n° PC-2495A-254 modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire relativement aux empiètements permis dans les marges minimales pour les zones résidentielles et d'appartements.
- 10.09 Adopter le Règlement n° PC-2495A-255 modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire afin de modifier les dispositions particulières applicables à la zone Ra291 (secteur de l'avenue de Compton Crescent), quant aux marges latérales minimales requises.
- 10.10 Adopter le Règlement n° PC-2495A-256 modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire sur les règles relatives aux haies dans les zones résidentielles.
- 10.11 Adopter un deuxième projet de règlement n° PC-2495A-257-PD2 modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire relativement à la redivision du territoire des zones N345 et N331 sur la partie sud de l'avenue Avro.
- 10.12 Adopter un deuxième projet de règlement n° PC-2495A-258-PD2 modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire afin de créer des nouvelles distances minimales pour les piscines.
- 10.13 Fixer la tenue d'une assemblée publique de consultation le 15 juin 2010 en vue de l'adoption du projet de plan d'urbanisme.
- 10.14 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'un agrandissement et à des rénovations extérieures au 202, avenue Coolbreeze (B. Parker) (Règlement 2628-9).
- 10.15 Considérer une dérogation mineure au Règlement de zonage 2495A pour permettre au 322-324, chemin du Bord-du-Lac--Lakeshore, un restaurant avec une capacité de 64 sièges et un nombre de 19 espaces de stationnement au lieu du nombre minimum requis de 21 espaces (Ye Olde Orchard Pub) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*).
- 10.16 Considérer une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 35, avenue Maywood, l'installation d'un mur solaire visible de la rue sur la façade sud de l'immeuble (Office municipal d'Habitation du Québec) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*).

20 – Administration et finances

- 20.01 Approuver le remboursement d'une dépense de 614,35\$ encourue par le maire de la municipalité.
- 20.02 Nommer monsieur le conseiller Paul Bissonnette en tant que maire suppléant pour les mois de juin, juillet et août 2010.
- 20.03 Dépôt du rapport de la trésorière sur les dépenses électorales.

- 20.04 Dépôt du rapport financier 2009 de la trésorière et du rapport des vérificateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 (sujet ajourné au 18 mai 2010 à 16 h).
- 20.05 Autoriser la participation de messieurs les conseillers Aldo Iermieri, Jean-Pierre Grenier, Dennis Smith et Paul Bissonnette au tournoi de golf de la Fondation du Cégep John Abbott, au coût de 1750\$, qui aura lieu le 2 juin 2010 au Club de golf Summerlea à Vaudreuil-Dorion.
- 20.06 Accorder un soutien financier de 2000\$ au Yacht Club de Pointe-Claire pour le programme de voile des jeunes de la communauté.
- 20.07 Acheter un espace publicitaire de 95\$, représentant ¼ de page dans le programme annuel de l'organisme «690 Lakeshore Squadron – Royal Canadian Air Cadets».
- 20.08 Acheter un espace publicitaire de 175\$, représentant la commandite d'un trou à l'occasion du tournoi de golf organisé par Femmes en Réseau, qui aura lieu le 15 juin 2010.
- 20.09 Acheter deux (2) billets pour le Festival de blues de l'Ouest-de-l'île et autoriser monsieur le conseiller Jacques Labbé, et son épouse, à représenter la Ville lors de cet événement.

30 – Contrat

- 30.01 Rejeter les soumissions présentées dans le cadre de l'appel d'offres ayant pour objet la fourniture de services pour l'auscultation et le diagnostic d'une partie du réseau d'égout à l'aide d'une caméra à téléobjectif.
- 30.02 Octroyer un contrat de 112 863,71\$ pour la tenue de collecte des matières encombrantes (Éco-Centre mobile de Pointe-Claire) à la société «4121104 Canada inc. - Kadisal» (appel d'offres PT100003).
- 30.03 Octroyer un contrat de 1 314 378,47\$ pour le repavage et la réfection de trottoirs et de bordures de rue à divers endroits sur le territoire de la Ville à la société «Asphalte, Béton, Carrières Rive Nord inc.» (appel d'offres PG100005).
- 30.04 Rejeter les soumissions présentées dans le cadre de l'appel d'offres ayant pour objet la fourniture et la livraison de peinture pour la signalisation et le marquage de la chaussée pour l'année 2010.
- 30.05 Créer un comité et approuver les critères de sélection relativement à l'octroi d'un contrat de services professionnels pour l'auscultation et le diagnostic d'une partie du réseau d'égout à l'aide d'une caméra à téléobjectif.
- 30.06 Créer un comité et approuver les critères de sélection relativement à l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la coordination du projet de construction du collecteur Saint-Jean.
- 30.07 Autoriser un paiement de 238 949,66\$ relatif aux modifications de contrat relativement à l'agrandissement et aux rénovations au Centre aquatique Malcolm-Knox.

50 – Ressources humaines

- 50.01 Approuver la lettre d'entente n° P.C. 2010-01 modifiant la «Convention collective de travail des personnes salariées cols blancs de la Ville de Pointe-Claire (SFCP 301)».
- 50.02 Mandater l'Union des municipalités du Québec d'entreprendre, pour et au nom de la Ville, des démarches auprès de la Commission de l'équité salariale et de faire toute représentation nécessaire à cette fin.
- 50.03 Dépôt de la liste des changements au personnel pour le mois d'avril 2010, telle que préparée par M. André Lévesque, chef de division – Ressources humaines.

60 – Varia

- 60.01 Autoriser le Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à formuler une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec à être versée à la Bibliothèque de la Ville de Pointe-Claire.
- 60.02 Adopter une résolution ayant pour objet la transmission d'une demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement aux règles d'éthique pour les élus municipaux.

70 – Ajournement de la séance au 18 mai 2010 à 16 h